



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Avis public est par la présente donné par la soussignée, Maryse Ouellet, directrice générale et greffière-trésorière par intérim de la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska, que le conseil municipal de Saint-Bruno-de-Kamouraska sera saisi, lors de la séance ordinaire du 11 avril 2022, à 20 h, au 4, rue du Couvent, Saint-Bruno-de-Kamouraska, de la demande de dérogation mineure suivante :

Nature et effets :

La demande vise à régulariser la présence d'un garage de 46,50 m² construit à une distance de la marge latérale Nord de 3,94 m et de la marge latérale Sud de 3,96 m ainsi qu'une remise de 19,48 m² construit à une distance de la marge latérale Nord de 3,93 m et de la marge latérale Sud de 3,92 m alors que l'article 5.3.2.2 du règlement de zonage exige une marge de recul latérale de 4 mètres pour tout bâtiment.

Dans le cas où le conseil municipal décide d'accorder cette dérogation, le projet ainsi approuvé sera réputé conforme au règlement.

Identification du site concerné :

410, rang de la Croix, Saint-Bruno-de-Kamouraska

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

Donné à Saint-Bruno-de-Kamouraska, ce 24^e jour de mars 2022.

Maryse Ouellet,
Directrice générale par intérim